

Attestation

AFNOR Certification atteste que les dispositions mises en place par :

MILLET MARIUS

pour les activités suivantes :

CONCEPTION, DEVELOPPEMENT, INDUSTRIALISATION, FABRICATION, ASSEMBLAGE, DECORATION ET VENTE DE PIECES PLASTIQUES INJECTEES ET SOUFFLEES.

ont été évaluées et jugées conformes aux dispositions requises par :

Prévention des pertes de Granulés Plastiques Industriels (GPI) selon le décret n°2021-461

et sont déployées sur le site suivant:

MILLET DOLE SAS FR-39320 MONTREVEL

Cette évaluation a été réalisée le (année/mois/jour) : 2023-04-13

Un rapport a été établi reprenant la synthèse et les résultats de cette évaluation

Délivré le (année/mois/jour) : 2023-06-27

Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire. This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probationary value.

Julien NIZRI

<u>Directeur Général d'AFNOR Certification</u>

La présente attestation ne porte que sur les champ et périmètre qui y sont indiqués. Elle est incessible et ne peut, en aucune manière, être modifiée unilatéralement, ni altérée. Cette attestation représente une appréciation positive d'un dispositif à un moment donné et non une certification, une garantie ou une notification de la conformité aux exigences de la législation ou d'une réglementation édictée par une administration nationale ou internationale. L'organisme ne saurait en aucun cas prétendre que lui-même ou ses produit/seprices sont en conformité avec la législation et/ou réglementation par le simple fait qu'il est titulaire ou dispose de la présente attestation. L'organisme s'engage à ne faire référence aux interventions d'AFNOR Certification et à cette attestation que dans le respect des principes de clarté et de sincérité et de sincérité





Attestation

AFNOR Certification atteste que les dispositions mises en place par :

MILLET MARIUS

pour les activités suivantes :

CONCEPTION, DEVELOPPEMENT, INDUSTRIALISATION, FABRICATION, ASSEMBLAGE, DECORATION ET VENTE DE PIECES PLASTIQUES INJECTEES ET SOUFFLEES.

ont été évaluées et jugées conformes aux dispositions requises par :

Prévention des pertes de Granulés Plastiques Industriels (GPI) selon le décret n°2021-461

et sont déployées sur les sites suivants :

MILLET MARIUS: PRATZ FR-39170 LAVANS-LÈS-SAINT-CLAUDE
MILLET INJECTION: PRATZ FR-39170 LAVANS-LÈS-SAINT-CLAUDE
MILLET SAMABLAN SAS: 19 ROUTE DE VERDUN FR-21200 STE MARIE LA BLANCHE

Cette évaluation a été réalisée le (année/mois/jour): 2022-05-11

Un rapport a été établi reprenant la synthèse et les résultats de cette évaluation

Délivré le (année/mois/jour): 2022-05-31

Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire. This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probationary value.

Julien NIZRI

<u>Directeur Général d'AFNOR Certification</u>

La présente attestation ne porte que sur les champ et périmètre qui y sont indiqués. Elle est incessible et ne peut, en aucune manière, être modifiée unilatéralement, ni altérée. Cette attestation représente une appréciation positive d'un dispositif à un moment donné et non une certification, une garantie ou une notification de la conformité aux exigences de la législation ou d'une réglementation édictée par une administration nationale ou internationale. L'organisme ne saurait en aucun cas prétendre que lui-même ou ses produits/services sont en conformité avec la législation et/ou réglementation par le simple fait qu'il est titulaire ou dispose de la présente attestation. L'organisme s'engage à ne faire référence aux interventions d'AFNOR Certification et à cette attestation que dans le respect des principes de clarie et de sincérité et à prendre toute disposition afin d'éviter toute confusion notamment avec une certification de services ou un label au sens du code de la consommation. CERTI F 1245.5 11/2020





Attestation

AFNOR Certification atteste que les dispositions mises en place par :

MILLET MARIUS

pour les activités suivantes :

CONCEPTION, DEVELOPPEMENT, INDUSTRIALISATION, FABRICATION, ASSEMBLAGE, DECORATION ET VENTE DE PIECES PLASTIQUES INJECTEES ET SOUFFLEES.

ont été évaluées et jugées conformes aux dispositions requises par :

Prévention des pertes de Granulés Plastiques Industriels (GPI) selon le décret n°2021-461

et sont déployées sur les sites suivants :

MILLET PACKAGING SAS: 150 IMPASSE JOSEPH CUGNOT ZI GREZAN FR-30000 NIMES MILLET TECHNICS SAS: BP 12 FR-39260 MEUSSIA

Cette évaluation a été réalisée le (année/mois/jour) : 2024-04-05

Un rapport a été établi reprenant la synthèse et les résultats de cette évaluation

Délivré le (année/mois/jour) : 2024-05-02

Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire. This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probationary value.

Julien NIZRI

<u>Directeur Général d'AFNOR Certification</u>

La présente attestation ne porte que sur les champ et périmètre qui y sont indiqués. Elle est incessible et ne peut, en aucune manière, être modifiée unilatéralement, ni altérée. Cette attestation représente une appréciation positive d'un dispositif à un moment donné et non une certification, une garantie ou une notification de la Conformité aux exigences de la législation ou d'une réglementation deiciée par une administration nationale ou internationale. L'organisme ne saurait en aucun cas prétendre que lui-même ou ses produits/services sont en conformité avec la législation et/or réglementation par le simple fait qu'il est titulaire ou dispose de la présent attestation. L'organisme s'engage à ne faire référence aux interventions d'AFNOR Certification et à cette attestation que dans le respect des principes de clarité et de sincérité et à prendre toute disposition afin d'éviter toute confusion notamment avec une certification de services ou un label au sens du code de la consommation. CERTIF 1243.5



Questionnaire d'audit basé sur les exigences du décret n° 2041-461 du 16 avril 2021

Entreprise au MI	ILLET SAMABLAN		Date : 11 mai 2022			
Site de : Sai	inte Marie la Blanche (21)		Auditeur : Jean Jacqu	ues DEFOORT		
Activités du : Pro	oduction de GPI	broyé	N° affaire : 5231			
Ma	anipulation de GPI	х	Durée de l'audit :	0,25 jour(s)		
Tra	ansport de GPI	Réception	Audit sur site:	oui		
Sto	ockage, logistique	Х				
Re	ecyclage	Х				
Air	res de lavage de citernes	non				
		cochez les cases d	correspondantes			

Production de flacon plastiques par extrusion à partir de GPI en sac, big bag et Contexte de en citerne (silos) en nature ou coloré (granulés de colorant).

Broyage pour un autre site du Groupe

ISO 9001-2015 & FFSC 22001

#2mm Polpymères, colorants, en sac, Big Bag et citerne (silos)
Taille des granulés plastiques présents sur standard

le site : Boyage des pièces pour transfert ves un autre site du groupe (en Big Bag).les clients de

1 - EQUIPEM	ENTS	CONFORMITE	Commentaires (constats, documents analysés, lieux/zones audités)	Actions correctives proposées par le client	Délai de mise en œuvre	Avis de l'auditeur sur les actions correctives proposées	NC Levée
1.1.	Le site est doté d'équipements prévenant le rejet canalisé des granulés de plastiques industriels dans l'environnement : dispositifs de confinement et de récupération.	Conforme	Le réseau d'évacuation des eaux pluviale est leseul vecteur de transfert de GPI versl'extérieur. il est équipée de 2-2 séparateurs hydrocarbures parfaitement adaptés au risque de présence de GPI leur vidange est programmée tous les 6 mois . A l'examen aucune trace de granulé dans l'évacuation des eaux après les séparateurs L'identification de réseau est formalisée sur le document DOC133G « Evaluation et analyse des risques de pertes et fuites de granulés plastiques ». Une mise à jour de l'analyse est réalisée 1 fois/an.	RAS			
1.2	Les équipements et dispositifs en place sont adaptés aux dimensions des granulés susceptibles d'être présents sur le site.	Conforme	Les dispositifs sont parfaitement adaptés aus granulés . Pour le poussières de brayage elles sont présente très localement (dans un atelier isolé et traité directement (pas de posibilité de les retrouver à l'extérieur car les déchets DIB souillés sont sont mis en sacs fermées avant mis e ne benne et les BIG BAG pour transfert en parfait état (pratqiuement neufs)	RAS			
2- PROCEDU	RES						
2.1	Des procédures de prévention de la dispersion des granulés sont gérées et communiquées.		Intégrées dans le SMQ & SMSA ces sprocédures sont très bien gérées et pertinentes. Les personnels et entreprises extérieures sont sensibilisées aux procédures mises en place notamment par voie d'affichage (avec 6 langues et des shémas pour les chauffeurs de citernes	RAS			
2.2	Les procédures sont adaptées aux dimensions des granulés de plastiques industriels présents sur le site	Conforme	Les équipements « kits » "pelles / balais / balayettes" sont présents aux points stratégiques du site. Ils sont cités dans le document d'évaluation et analyse des risques de pertes et fuites de granulés plastiques DOC133.G	RAS			
2.3	Les zones où des granulés de plastiques industriels sont susceptibles d'être rejetés ou répandus accidentellement dans l'environnement sont identifiées.	Conforme	Les zones sont identifiées lors d'une 1 ier analyse de l'ensemble du site (int et ext). Cette analyse est réalisée avec les différents intervenants (magasinier, resp site, resp qualité, maintenance, etc). L'identification des zones est formalisée sur le document DOC133G « Evaluation et analyse des risques de pertes et fuites de granulés plastiques ». Une mise à jour de l'analyse est réalisée 1 fois/an.	RAS			
2.4	Les emballages utilisés pour le stockage et le transport des granulés de plastiques industriels sont conçus et manipulés de sorte à minimiser le risque de dissémination dans l'environnement.	Conforme	Les portes accès des silos sont fermées empêchant tout acte de malveillance et de pollution. Les entreprises extérieures sont sensibilisées aux procédures mises en place notamment par voie d'affichage.	RAS			
2.5	Ces emballages sont vérifiés périodiquement.	Conforme	Les magasiniers sont capables d'obstruer un sac ou un big bag percé et de ramasser des granulés de plastiques.	RAS			
2.6	Les granulés plastiques industriels répandus accidentellement sur le site sont ramassés et confinés.	Conforme	Les salariés sont formés pour signaler la fuite de granulés au niveau des ext du site, les ramasser et les mettre dans le bac approprié. Le sol des ateliers sont régulièrement balayés . Un procédure de fermeture de portail empéche les transporteur de citernes de quitter le site si l'état de la zone de déchargement n'est pas parfaite	RAS			
2.7	Les bassins de rétention situés en amont des équipements de confinement et de récupération des granulés sont nettoyer régulièrement.	Conforme	Pas de bassins de rétention sur les sites Millet, mais présence de séparateurs hydrocarbures sur ce site. Les séparateurs hydrocarbures sont aux extrémités des conduits des évacuations des eaux pluviales (parkings, zones de passages ext). Les granulés de plastiques sont piégés efficacement dans les séparateurs hydrocarbures.	RAS			
2.8	Les abords du site placés sous le contrôle de l'exploitant sont nettoyés régulièrement.	Conforme	Sous-traitance du nettoyage régulier par balayeuse industriel	RAS			
2.9	Le bon état de fonctionnement des équipements et dispositifs de confinement et de récupération est vérifié régulièrement (maintenance, contrôle périodique)		Le contrôle du bon fonctionnement des équipements est réalisé lors des audits produits et processus production ainsi que lors des tournée Sécurité -Environnement. Les supports de contrôle ont d'ailleurs intégré de longue date les ganulés au sol	RAS			
3- FORMATIO	ON, SENSIBILISATION						
3.1	Le personnel et les tiers intervenant sur le site sont formés et sensibilisés (affichage, procédures, plan de prévention)	Conforme	Les salariés sont sensibilisés à la fuite des granulés d'autant que l'on travail pour l'alimentaire . Les salariés sont formés pour signaler la fuite de granulés, les ramasser et les mettre dans le bac approprié. Les entreprises extérieures sont sensibilisées aux procédures mises en place notamment par voie d'affichage. et historique au travers de la demarche CLEAN SWEEPS	RAS			
4 - CONTRÔL	E INTERNE						
4.1	Des contrôles internes semestriels du respect des procédures sont menés.	Conforme	Contrôle réalisé lors de la 1ier analyse de risque et lors des audits trimestriels: . Sécurité / environnement (DOC200.G) . Audit produits (DOC144.G) . Audits processus production (DOC143.G)	RAS			

Conclusions de l'audit : Aucun granulé au sol n'as été observé durant toute l'audit. C'est parfait De plus, la sensibilisation des personnels (déjà zn FFSC 2001) est sans faille.

AVIS

FAVORABLE

PREVENTION DES PERTES DE GRANULES DE PLASTIQUES INDUSTRIELS (GPI) DANS L'ENVIRONNEMENT

Questionnaire d'audit basé sur les exigences du décret n° 2041-461 du 16 avril 2021

Entreprise auditée :	MILLET DOLE	Date : 13 avril 2023	
cittieprise auditee.	WILLET DOLL	Date : 13 aviii 2023	
Site de :	MONTREVEL (39)	Auditeur : Jean-Jacques DEFOORT	
Activités du site :	Production de GPI	N° affaire: 869031	
	Manipulation de GPI	X Durée de l'audit : 1 jour	
	Transport de GPI	Réception Audit sur site : oui	
	Stockage, logistique	X	
	Recyclage	X	
	Aires de lavage de citernes		
		cochez les cases correspondantes	

Contexte de l'organisme :

Site de soufflage de flacons et bidons en grande série notamment pour le Phytosanitaire avec montée en puissance pour le recyclé (majorité des matières neuves en silos et du recyclé en bigbags)

Site certifié / ISO 9001 / ISO 14001/BRC/...ou autre :

ISO 9001

Taille des granulés plastiques présents sur le site :

Granulés livrés en citerne, colorants granulés en sacs (PE-PP), poudre de broyage et "copeaux de produits broyés"

CERTI F 2109 - jan 2022

1 - EQUIPEMENTS		CONFORMITE	Commentaires (constats, documents analysés, lieux/zones audités)	Actions correctives proposées par le client	Délai de mise en œuvre	Avis de l'auditeur sur les actions correctives proposées	NC Levée
1.1.	Le site est doté d'équipements prévenant le rejet canalisé des granulés de plastiques industriels dans l'environnement : dispositifs de confinement et de récupération.		en cas de fortes pluie, il a débordement du dispositif grillagé et quelques granulés dans l'herbe	allongement du reseau (perte force de l'eau) et mise d'un "couvercle grillagé	2023	pertinentes et efficaces	OUI
1.2	Les équipements et dispositifs en place sont adaptés aux dimensions des granulés susceptibles d'être présents sur le site.	Conforme					
2- PROCEDURES							
2.1	Des procédures de prévention de la dispersion des granulés sont gérées et communiquées.	Conforme					
2.2	Les procédures sont adaptées aux dimensions des granulés de plastiques industriels présents sur le site	Conforme					
2.3	Les zones où des granulés de plastiques industriels sont susceptibles d'être rejetés ou répandus accidentellement dans l'environnement sont identifiées.	Conforme	zones de 3 niveaux de gravité (les plus sensible : au niveau silons et zones déchets				
2.4	Les emballages utilisés pour le stockage et le transport des granulés de plastiques industriels sont conçus et manipulés de sorte à minimiser le risque de dissémination dans l'environnement.	Conforme	Sur la centaine de big bag présent seul un seul avait une peitite rayne laissnt fuir 1 ou 2 granulés				
2.5	Ces emballages sont vérifiés périodiquement.	Conforme					
2.6	Les granulés plastiques industriels répandus accidentellement sur le site sont ramassés et confinés.	Conforme	Réactivité importantes des équipes (c'est désormais dans les gènes du groupe)				
2.7	Les bassins de rétention situés en amont des équipements de confinement et de récupération des granulés sont nettoyer régulièrement.	Conforme	Non applicable (il n'y a pas de bassin de rétention)				
2.8	Les abords du site placés sous le contrôle de l'exploitant sont nettoyés régulièrement.	Conforme	Entretien régulier des zones d'herbes				
2.9	Le bon état de fonctionnement des équipements et dispositifs de confinement et de récupération est vérifié régulièrement (maintenance, contrôle périodique)	Améliorable	Peu d'enregistement systématique et planification à formaliser par le maintenance (audit réguliers par les responsable Qualité de site)	formalisation au niveau maintenance	2023	Compte tenu de la démarche d'amélioration permanente dans la société . Réponse satisfaisante	OUI
3- FORMATION, SENSIBILISATION							
3.1	Le personnel et les tiers intervenant sur le site sont formés et sensibilisés (affichage, procédures, plan de prévention)	Conforme	gérés par les responsable QSEA du groupe et déjà confirmé sur les sites de Pratz				
4 - CONTRÔLE INTERNE							
4.1	Des contrôles internes semestriels du respect des procédures sont menés.	Conforme	Audit produit et audit processus-Sécurité/Environnement programmés				

Conclusions de l'audit :		
Sensibilisation importante de l'ensemble des personnels et responsables.		FAVORABLE
Risques très limités set bonne réactivité.	AVIS	7711 610 1512
Des potentiels d'amélioration pour atteindre le parfait		

Questionnaire d'audit basé sur les exigences du décret n° 2041-461 du 16 avril 2021

		1	
Entreprise au	Millet MARIUS Group & MILLET Injection		Date : 10 mai 2022
Site de :	PRATZ (39)		Auditeur : Jean Jacques DEFOORT
Activités du	Production de GPI	non	N° affaire : 5231
	Manipulation de GPI	Х	Durée de l'audit : 0,25 jour(s)
	Transport de GPI	Réception	Audit sur site : oui
	Stockage, logistique	Х	
	Recyclage	Х	
	Aires de lavage de citernes	non	
		cochez les cases	correspondantes

Contexte de Contexte de Production de pièces plastiques par injection et ssemblage à partir de GPI en sac, big bag et en citerne (silos) en nature ou coloré (granulés de colorant

ISO 9001-2015 & ISO 14001-2015

2mm Polpymères, colorants, en sa, Big Bag et citerne (silos)
Taille des granulés plastiques présents sur standard

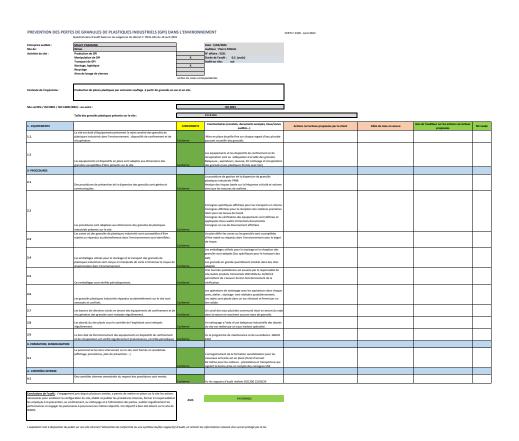
le site : boyage des pièces pour réinjection dans le procédé (mélange avec granulés)

1 - EQUIPEM	ENTS	CONFORMITE	Commentaires (constats, documents analysés, lieux/zones audités)	Actions correctives proposées par le client	de mise en o	Avis de l'auditeur sur les actions correctives proposées	NC Levée
1.1.	Le site est doté d'équipements prévenant le rejet canalisé des granulés de plastiques industriels dans l'environnement : dispositifs de confinement et de récupération.	Conforme	Le réseau d'évacuation des eaux pluviales est les eul vecteur de transfert de GPI versl'extérieur. il est équipée de 2*2 séparateurs hydrocarbures parfaitement adaptés au risque de présence de GPI leur vidange est programmée tous les 6 mois . A l'examen aucune trace de granulé dans l'évacuation des eaux après les séparateurs (dans 'hherbe du pré. L'identification desr éseaux est formalisée sur le document DOC133G « Evaluation et analyse des risques de pertes et fuites de granulés plastiques ». Une mise à jour de l'analyse est réalisée 1 fois/an.	Pas de NC mais une amélioration mineure : Refaire le macadam extérieur très localement (trous) pour éviter des vagues lors du transport de palettes de sacs et une accumulation dans les trou en cas de déversement accidental et faciliter ainsi le travail de la balyeuse 'Aucune observation de granulés sur site)	fin 2022 (déblocage investisseme nt réalisé)	OK (peu de trou et aune très grande sensibilisation des opérateurs de logistique)	oui
1.2	Les équipements et dispositifs en place sont adaptés aux dimensions des granulés susceptibles d'être présents sur le site.	Conforme	Les dispositifs sont parfaitement adaptés aus granulés . Pour le poussières de boyage elles sont présente très localement (dans un atelier isolé et traité directement (pas de posibilité de les retrouver à l'extérieur car les déchets DIB souillés sont sont mis en sacs fermées avant mis e ne benne	RAS			
2- PROCEDU	RES						
2.1	Des procédures de prévention de la dispersion des granulés sont gérées et communiquées.	Conforme	Intégréées dans le SMQ & SME ces procédures sont très bien gérées et pertinentes. Les personnels et entreprises extérieures sont sensibilisés aux procédures mises en place notamment par voie d'affichage (avec 6 langues et des shémas pour les chauffeurs de citernes)	RAS			
2.2	Les procédures sont adaptées aux dimensions des granulés de plastiques industriels présents sur le site	Conforme	Les équipements « kits » "pelles / balais / balayettes" sont présents aux points stratégiques du site. Ils sont cités dans le document d'évaluation et analyse des risques de pertes et fuites de granulés plastiques DOC133.G	RAS			
2.3	Les zones où des granulés de plastiques industriels sont susceptibles d'être rejetés ou répandus accidentellement dans l'environnement sont identifiées.	Conforme	Les zones sont identifiées lors d'une 1ier analyse de l'ensemble du site (int et ext). Cette analyse est réalisée avec les différents intervenants (magasinier, resp site, resp qualité, maintenance, etc). L'identification des zones est formalisée sur le document DOC133G « Evaluation et analyse des risques de pertes et fuites de granulés plastiques ». Une mise à jour de l'analyse est réalisée 1 fois/an.	RAS			
2.4	Les emballages utilisés pour le stockage et le transport des granulés de plastiques industriels sont conçus et manipulés de sorte à minimiser le risque de dissémination dans l'environnement.	Conforme	Les portes accès des silos sont fermées empêchant tout acte de malveillance et de pollution. Les entreprises extérieures sont sensibilisées aux procédures mises en place notamment par voie d'affichage.	RAS			
2.5	Ces emballages sont vérifiés périodiquement.	Conforme	Les magasiniers sont capables d'obstruer un sac ou un big bag percé et de ramasser efficacement des granulés de plastiques.	RAS			
2.6	Les granulés plastiques industriels répandus accidentellement sur le site sont ramassés et confinés.	Conforme	Les salariés sont formés pour signaler la fuite de granulés au niveau des ext du site, les ramasser et les mettre dans le bac approprié. Le sol des ateliers sont régulièrement balayés	RAS			
2.7	Les bassins de rétention situés en amont des équipements de confinement et de récupération des granulés sont nettoyer régulièrement.	Conforme	Pas de bassins de rétention sur les sites Millet, mais présence de séparateurs hydrocarbures sur certains sites. Les séparateurs hydrocarbures sont aux extrémités des conduits des évacuations des eaux pluviales (parkings, zones de passages ext). Les granulés de plastiques sont piégés dans les séparateurs hydrocarbures.	RAS			
2.8	Les abords du site placés sous le contrôle de l'exploitant sont nettoyés régulièrement.	Conforme	Sous-traitance du nettoyage régulier par balayeuse industriel	RAS			
2.9	Le bon état de fonctionnement des équipements et dispositifs de confinement et de récupération est vérifié régulièrement (maintenance, contrôle périodique)	Conforme	Le contrôle du bon fonctionnement des équipements est réalisé lors des audits produits et processus production ainsi que lors des tournée Sécurité -Environnement. Les supports de contrôle ont d'ailleurs intégré de longue date les ganulés au sol	RAS			
3- FORMATI	ON, SENSIBILISATION						
3.1	Le personnel et les tiers intervenant sur le site sont formés et sensibilisés (affichage, procédures, plan de prévention)	Conforme	Les salariés sont sensibilisés à la fuite des granulés. Les salariés sont formés pour signaler la fuite de granulés, les ramasser et les mettre dans le bac approprié. Les entreprises extérieures sont sensibilisées aux procédures mises en place notamment par voie d'affichage. et historique au travers de la demarche CLEAN SWEEPS	RAS			
4 - CONTRÔ	4 - CONTRÔLE INTERNE						
4.1	Des contrôles internes semestriels du respect des procédures sont menés.	Conforme	Contrôle réalisé lors de la 1ier analyse de risque et lors des audits trimestriels: . Sécurité / environnement (DOC200.G) . Audit produits (DOC144.G) . Audits processus production (DOC143.G)	RAS			

Conclusions de l'audit : Aucun granulé au sol n'as été observé durant toute l'audit. C'est parfait De plus, la sensibilisation des personnels est sans faille.

FAVORABLE

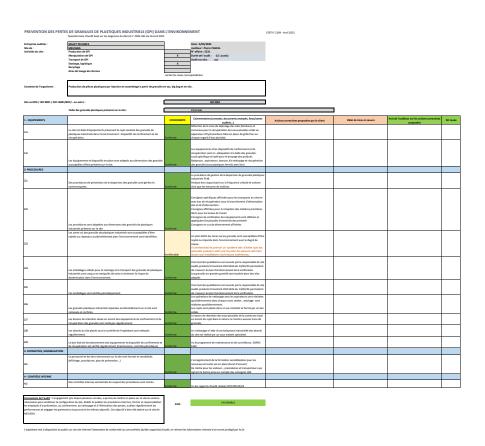
AVIS



© Toute reproduction intégrale ou partielle, faite en dehors d'une autorisation expresse de l'organisme de certification ou de ses ayants cause, est illicite.

 Rapport d'Audit
 AFNOR Certification
 33/39

 CERTI F 0442.16 01/2023
 AFNOR Certification
 33/39



© Toute reproduction intégrale ou partielle, faite en dehors d'une autorisation expresse de l'organisme de certification ou de ses ayants cause, est illicite.

 Rapport d'Audit
 AFNOR Certification
 34/39

 CERTI F 0442.16 01/2023
 AFNOR Certification
 34/39